

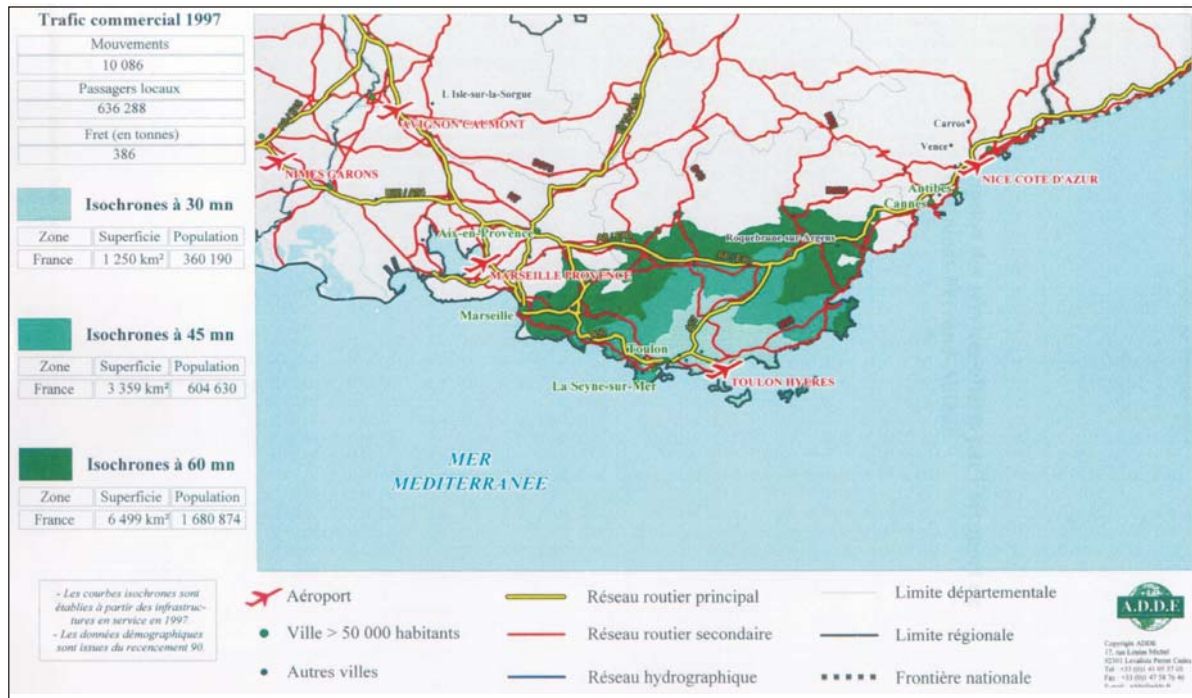
## TOULON - HYÈRES

### Situation, trafic et emploi

Une des particularités de l'aéroport est d'être d'abord militaire, civil par dérogation. Il est géré par la CCI du Var.

#### Situation dans la région

L'aéroport de Toulon-Hyères est situé à 5 km de Hyères centre (9'), 23 km de Toulon (27'), 52 km de St Tropez (54'), 90 km de Marseille (1h15'), 120 km de Nice.



Source : DGAC, "Description des services offerts par le transport aérien" - 1998

#### Situation dans l'agglomération

L'aéroport se situe environ à mi chemin entre le centre de Hyères et la presqu'île de Giens. L'accès est pénalisé en saison estivale, avec saturation sur la RD 97 et sur le contournement de Hyères (RN 98).



Fond de plan : Michelin 1/200 000

### Le trafic

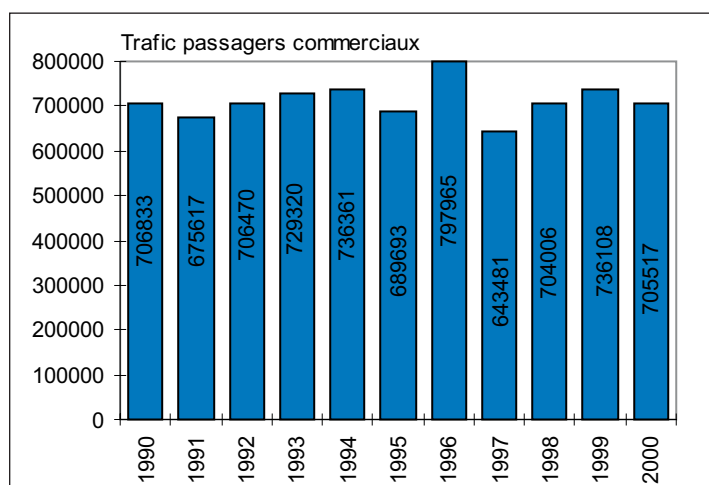
Troisième aéroport de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), Toulon a traité en 1999 736 000 passagers, dont 665 000 sur la liaison Paris (90%). Parmi les autres liaisons directes, on trouve Brest avec 22 000 pax/an (clientèle marine nationale), Clermont-Ferrand en raison du fonctionnement en hub (20 000 pax), puis la Corse.

Ce trafic s'effectue d'abord en haute saison touristique (volume de 75% supérieur aux mois d'hiver)

Le trafic a peu évolué depuis le début des années 90 et l'offre de l'aéroport a souffert en 2000 du regroupement AOM/Air Liberté/Air Littoral qui a engendré une diminution du nombre de rotations et de sièges. Les difficultés affectant ce groupement de compagnies ont des répercussions très négatives sur la ligne Toulon-Paris.

Pour les résidents, et d'après les enquêtes réalisées en 1998, la zone de chalandise de l'aéroport est constituée à 85% d'une clientèle varoise, avec Toulon 38% et Hyères 36%.

Les non résidents vont à 98% dans le Var (dont 41% en séjour à Toulon), 1% partent en croisière, 1% vont en PACA.

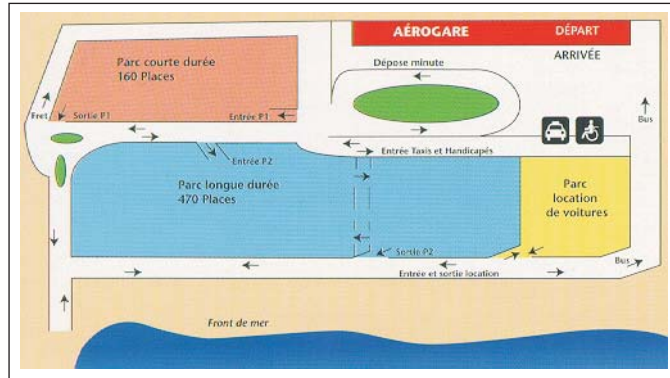


Source : DGAC

### L'emploi

Le nombre de salariés travaillant sur la plate-forme est estimé à 200 (Aéroport, compagnies, assistants, sous-traitants...), soit 0.27 emploi pour 1000 passagers.

## Le stationnement et les voitures de location



Source : plaquette aéroport

L'aéroport comprend aujourd'hui 2 zones de stationnement représentant une offre totale de 630 places, soit 0.86 place/1000 passagers. La gestion en est assurée par la CCI du Var. La gestion en est assurée par la CCI de et le montant des recettes (1999) est de 6,702 MF, soit 9.1 F/passager.

Parking courte durée P1		Parking longue durée P2	
de 0	à 15 mn : OFFERT	de 0	à 15 mn : OFFERT
de 15 mn	à 1 h : 10,00 F	de 15 mn	à 1 h : 10,00 F
de 1	à 2 h : 16,00 F	de 1	à 2 h : 16,00 F
de 2	à 10 h : 35,00 F	de 2	à 10 h : 35,00 F
de 10	à 18 h : 47,00 F	de 10	à 18 h : 45,00 F
de 18	à 24 h : 59,00 F	de 18	à 24 h : 55,00 F
Journée supplémentaire :	60,00 F	Journée supplémentaire :	50,00 F
<b>Carte d'abonnement trimestrielle : 1 200,00 F</b>			

Source : plaquette aéroport

La différence des tarifs entre courte et longue durée est en définitive peu marquée, et il n'y a pas de limite réelle à la durée de stationnement.

## TOULON - HYÈRES

Des travaux d'aménagement des parcs de stationnement sont en cours, avec une mise en service prévue en juin 2001. Pendant la durée des travaux, 600 places restent en permanence offertes aux usagers



Source : plaquette aéroport "Réaménagement des parkings"

Les nouveaux aménagements permettront un meilleur accès à l'aéroport. Ils permettront aussi de développer la capacité, portée à 785 places pour les usagers.

Les salariés disposent d'un parking spécifique dont la capacité va également être accrue.

### La location

216 places sont réservées aux loueurs de véhicules, soit 2,93 place pour 1000 passagers.

## TOULON - HYÈRES

### L'offre de transport public à destination des centre ville de Hyères et Toulon

#### Le cadre contractuel

Le Conseil Général est l'autorité organisatrice des transports, l'aéroport ne se trouve pas dans le périmètre des transports urbains (PTU) de Toulon et la CCI ne participe pas au financement de ce transport.

La convention passée entre le Conseil Général et l'exploitant est aux risques et périls, sans aucune subvention. La ligne fait partie d'un lot.

#### Transporteur et caractéristiques techniques du service

**AVIABUS : 102 AÉROPORT - HYÈRES - TOULON**  
Horaires valables du 30 Octobre 2000 au 24 Mars 2001

AÉROPORT	⇄ HYÈRES		TOULON					
<b>Du LUNDI au VENDREDI</b>								
Arrivée Avion	AOM	AOM	Air Liberté	Air Liberté			AOM	AOM
→	08:55	10:50	12:40	14:40			18:40	20:40
	Lundi	Lundi	Lundi	Lundi	Lundi	-	Lundi	Lundi
	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	-	-	Mardi
	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	-	Mercredi
	Jeudi	Jeudi	Jeudi	Jeudi	Jeudi	-	Jeudi	Jeudi
	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	-	Vendredi	Vendredi
<b>Départ Aéroport *</b>	06:55	09:10	11:05	12:55	14:55	-	18:55	20:55
attente possible jusqu'à	-	(09:25)	(11:15)	(13:15)	(15:20)	-	(19:15)	(21:30)
Hyères Gare Routière	07:10	09:20	11:15	13:05	15:05	18:10	19:05	21:05
Toulon SNCF	07:40	09:50	11:45	13:35	15:35	18:40	19:30	21:30

Départs Aéroport \* : Nous informons notre clientèle que la navette aéroport décalera certains de ses départs en cas de retards d'avions à l'arrivée. Ainsi, les horaires notés sur fond jaune sont les horaires d'attente maximum des correspondances. Les heures de passage à Hyères Gare Routière et à Toulon SNCF seront décalées d'autant.

Source : dépliant Transporteur

La société exploitante est la SODETRAV, du groupe VIA CARIANE (KEOLIS).

La ligne (N°4 dans l'indicateur des lignes routières du département du Var) est d'une longueur de 23 km et dessert la gare routière de Hyères puis la gare SNCF de Toulon, en empruntant l'autoroute (A570 - A57)

Fréquence de la desserte : la ligne est calée sur les vols programmés.

L'itinéraire est fixe et les arrêts sont matérialisés.

### **Titres de transport et tarif**

Il n'y a pas, sur le plan tarifaire de possibilités de correspondance avec le réseau de transport public urbain, mais les correspondances physiques sont bonnes, le terminus étant situé à la Gare SNCF où l'échange avec d'autres lignes du réseau départemental ou urbaines est possible.

Le trajet Hyères - Toulon coûte 56 F.

### **Le matériel**

Le service est assuré au moyen de cars de ligne, de type TRACER, avec la découpe Aéroport.

Des aménagements spécifiques sont présents : racks à bagages, annonce lumineuse et sonore des arrêts à bord des véhicules, vidéo, climatisation.

Pour l'âge des véhicules, il n'y a pas d'exigence spécifique aéroport, ils doivent avoir moins de 12 ans comme sur l'ensemble des autres lignes conventionnées.

### **La clientèle**

En terme de fréquentation, la navette a transporté 9010 voyageurs en 2000, soit 1,2% du trafic de l'aéroport. C'est un chiffre faible mais qui reflète aussi les difficultés de concilier, sur la base de contrats aux risques et périls, une offre aéroportuaire qui avait évolué vers plus de vols sur de plus petits porteurs et les contraintes de l'autocariste.

## **L'offre de transport public vers d'autres pôles urbains**

Deux autres liaisons du Conseil Général assurent la desserte de l'aéroport, à destination de Saint-Tropez et de Sainte-Maxime.

### **Le cadre contractuel**

Le Conseil Général en est également l'autorité organisatrice des transports, et ces deux destinations composent la ligne 64, exploitée aux risques et périls, sans subventions ou compensations tarifaires.

## TOULON - HYÈRES

### Transporteur et caractéristiques techniques du service



64		Hyères - Saint-Tropez / Sainte-Maxime											
Transporteur		SODETRAV											
		☎ 04 94 12 55 12											
Périodes	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E
Jours	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ	LMmJ
Renvois	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF	VSDF
Nota	3	2	2	3	1	1	2	3	1	1	2	3	
HYÈRES, Aéroport	09:50	10:15	11:15	12:50	13:15	13:15	14:35	16:30		18:05	18:15		
LA LONDE-LES-MAURES, Office du Tourisme			11:25	13:00	13:25			16:40		18:15	18:25		
BORMES-LES-MIMOSAS, Bormes Pin			11:32	13:07	13:32			16:47	16:30	18:22	18:32	19:15	
LE LAVANDOU, Gare Routière			11:40	13:15	13:40			16:55		18:30	18:40		
CAVALIERE, Cavalière			11:50	13:25	13:50			17:05		18:40	18:50		
LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER, Le Rayol			12:00	13:35	14:00			17:15		18:50	19:00		
CAVALAIRE-SUR-MER, Halle Routière			12:10	13:45	14:10			17:25		19:00	19:10		
LA CROIX-VALMER			12:20	13:55	14:20			17:38		19:10	19:20		
LA MOLE	10:20	10:45					13:45	15:05		17:00		19:45	
COGOLIN	10:30	10:55					13:55	15:15		17:10		19:55	
GASSIN, La Foux	10:40	11:05	12:25	14:00	14:25	14:05	15:25	17:40	17:20	19:15	19:25	20:05	
SAINTE-TROPEZ, Gare routière	10:50	11:15					14:15	15:35		17:30		20:15	
GRIMAUD, Port Grimaud			12:32	14:07	14:32			17:47		19:22	19:32		
SAINTE-PONS, Saint-Pons			12:37	14:12	14:37			17:52		19:27	19:37		
SAINTE-MAXIME, Office du Tourisme			12:47	14:22	14:47			18:02		19:37	19:47		

Renvois : 1 - Circule du 03 Juillet au 31 Août 2000. Circule en outre les Dimanches du 1er Avril au 02 Juillet 2000. Au delà de cette période, se renseigner auprès du transporteur.  
 2 - Circule du 03 Juillet au 31 Août 2000. Circule en outre les Samedis du 1er Avril au 02 Juillet 2000. Au delà de cette période, se renseigner auprès du transporteur.  
 3 - Circule du 03 Juillet au 31 Août 2000. Circule en outre les Vendredis du 1er Avril au 02 Juillet 2000. Au delà de ces dates, se renseigner auprès du transporteur.

Nota : circule les vendredis, samedis et dimanches du 1er Avril au 2 juillet 2000. Les horaires des navettes sont applicables sous réserve de modifications des horaires d'avions.

Source : indicateur des lignes routières du département du Var

La société exploitante est la SODETRAV, du groupe VIA CARIANE (KEOLIS).

- La ligne de Saint-Tropez emprunte la RN 98, ne s'arrête qu'à partir de La Mole et dessert ensuite Cogolin et Gassin avant d'arriver à Saint-Tropez-Gare routière. Sa longueur est de 52 km, le temps de parcours est de 1h00.
- La ligne de Sainte-Maxime emprunte la RD 959 côtière et passe par Cavalaire avant de remonter vers Sainte-Maxime. Sa longueur est de 62 km et le temps de parcours est de 1h30.

La fréquence de la desserte n'est pas cadencée. Ces lignes sont d'abord estivales (3/07 au 31/08) et fonctionnent également les vendredi, samedi et dimanche d'Avril à Juin ainsi qu'en Septembre.

## TOULON - HYÈRES

L'itinéraire est fixe et les arrêts sont matérialisés.

### Titres de transport et tarif

Le trajet Hyères - Saint-Tropez coûte 100 F et Hyères - Sainte-Maxime 90 F.

### Le matériel

Le service est assuré au moyen de cars de ligne, sans découpe Aéroport, puisqu'ils ne sont pas affectés au service spécifique aéroport sur l'ensemble de l'année. Ils sont climatisés, ont soit un rack à bagages, soit une soute à bagages. Ce sont des Tracer ou des FR 1.



## TOULON - HYÈRES

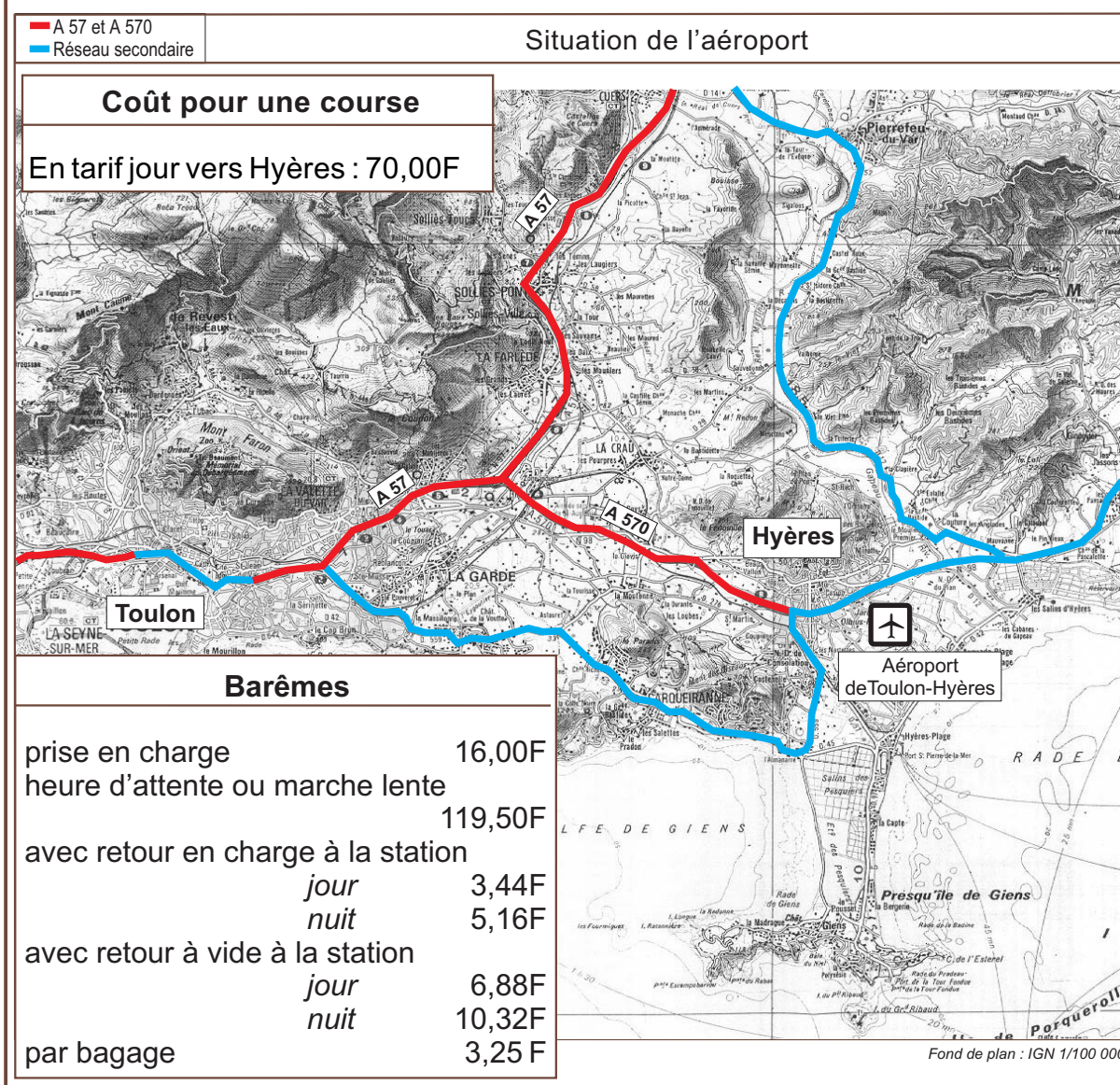
### Les taxis

#### Organisation

9 communes disposent d'une commission communale :  
Draguignan, Fréjus, Saint-Raphaël, La Garde, Hyères, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours  
les Plages, Toulon, La Valette du Var.

Nombre de taxis autorisés : 180

#### Itinéraires de desserte



**La desserte de l'aéroport**

19 taxis Hyérois et 8 taxis d'autres communes ont des emplacements réservés à l'aéroport.

Aucun ne dispose de conditions préférentielles.

Dans le cas où les taxis autorisés présents à l'aéroport ne suffisent pas pour assurer le service public, le dernier taxi autorisé doit, avant de quitter l'aéroport, contacter par radio un collègue hyérois ou de l'aide toulonnaise.

**Participation des taxis à d'autres activités**

Pas d'information concernant d'autres activités.

**La desserte de la gare SNCF**

Aucune observation concernant la gare SNCF.

## **Les perspectives d'évolution de l'offre de transport et de la desserte**

### **Le développement de l'aéroport et le stationnement**

L'aérogare est très récente et les seuls projets en cours, à l'exception du stationnement déjà cité, concernent l'aménagement des voies de circulation (flyer) et la mise en place de passerelles.

### **Les projets de desserte routière terrestre**

Bien qu'elles ne soient pas directement liées à la desserte de l'aéroport, plusieurs réalisations sont prévues sur la voirie nationale dans le contrat de plan 2000-2006 et auront une incidence favorable : la RN 98 entre Hyères et Saint-Tropez, la mise à 2x3 voies de la sortie Est de l'autoroute A 57 à Toulon et l'étude du 2<sup>e</sup> tube de la traversée souterraine de Toulon. De même, le plan septennal 2000-2006 de l'Assemblée Départementale prévoit divers aménagements sur le réseau départemental.

## TOULON - HYÈRES

### Les projets de desserte ferroviaire

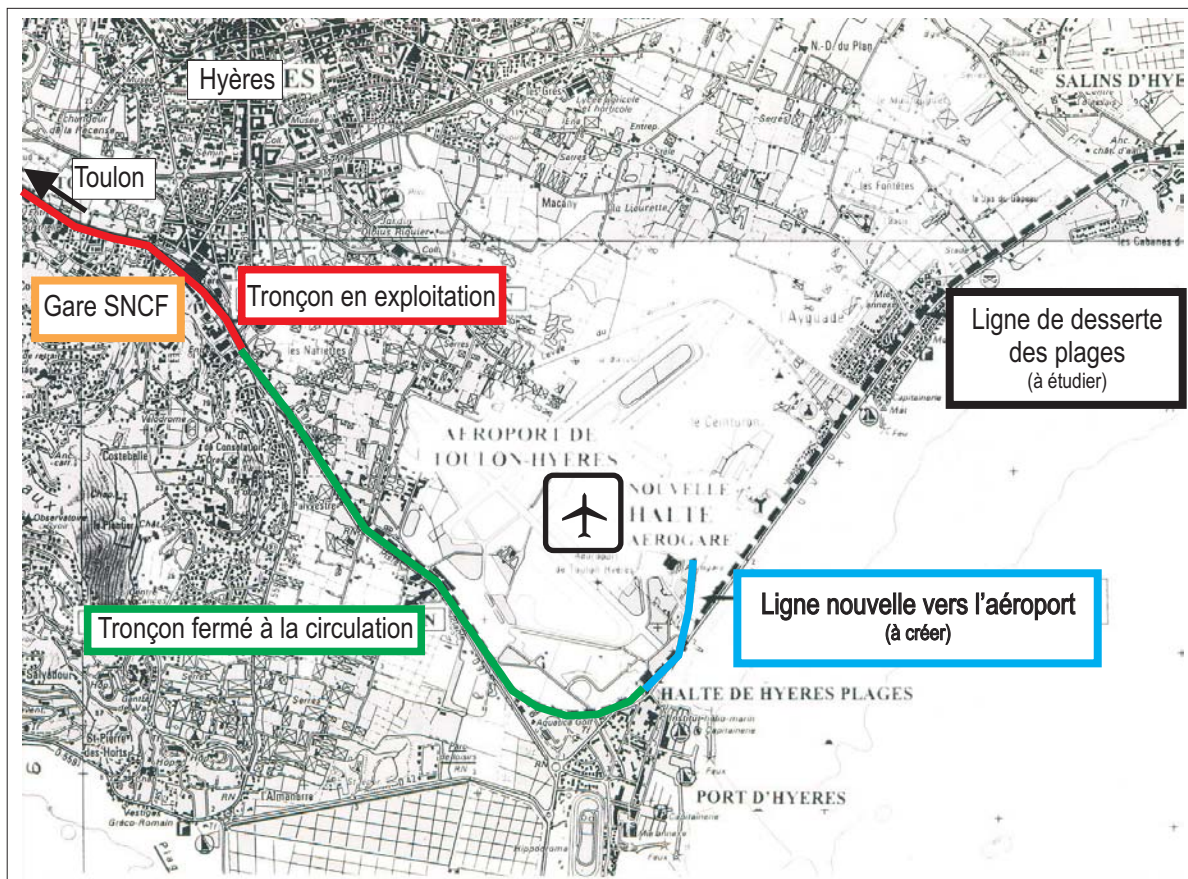
Au Contrat de Plan État - Région, 2 MF sont inscrits pour étudier les conditions de réouverture de l'ancienne ligne desservant les Salins depuis la Gare SNCF de Hyères. La ligne PLM à l'est de Toulon se poursuit par une voie ferrée à voie unique électrifiée de 9 km entre les gares de La Crau et d'Hyères. Environ 7 trains par jour relient Toulon et Hyères en 20'.

Le développement de Toulon est fort à l'est (générant par exemple un trafic de l'ordre de 1000 000 veh/j sur A57, ce trafic est encore de 46 000 veh/j sur A570 à la sortie ouest de Hyères).

En ce sens, une desserte ferroviaire constituerait une opportunité certaine, permettant de s'affranchir de la saturation du réseau routier.

En revanche, il faut remettre en état la ligne existante, électrifier et construire 500 m de voie supplémentaire pour atteindre réellement l'aéroport. Le coût d'investissement est estimé (Mai 1999) à environ 30 millions de francs H.T.

Pourtant, de tels projets pourraient être compromis par les incertitudes actuelles pesant sur l'évolution du trafic de l'aéroport (cf. AOM/Air - Liberté).



Source : "Desserte voyageurs des aéroports de la région PACA" - DRE PACA, mai 1999

**Les contacts**

- Aéroport/CCI : Barbara Mondy, responsable marketing,
- DRE/PACA : J. Pierre Fouquet, Aménagement, Territoire et Transports,
- Conseil Général du Var : Robert Gontier, directeur adjoint des Infrastructures et des transports,
- Conseil Régional PACA, Conseil Régional : M. Wolkovitch, directeur du service transports, Nathalie Simon, Bernard Roche (pour les aspects plus spécialement liés à la SNCF),
- SODETRAV (transporteur) : Mme Kergaly, directrice du marketing.

**Documents**

- “Desserte voyageurs des aéroports de la région PACA, Toulon-Hyères”, Jean-Pierre Fouquet, DRE PACA, mai 1999,
- Contrat de plan État-Région,
- “Enjeux et orientations des schémas de services collectifs de transport en région PACA, rapport de synthèse”, DRE, service Aménagement du Territoire et des transports.